



**DELIBERATION N°13**  
**DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

**Carte 1 : GEMAPI hors digues**

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 17  
Quorum du vote : 14  
Nombre de membres votants : 15  
Date de convocation : 30/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Recoubreau-Jansac, sous la présidence de Gérard CROZIER.

**Conseil Départemental :** Mmes Martine CHARMET, Agnès JAUBERT (suppléante de Eric PHELIPPEAU)  
**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** MM. Gilles MAGNON, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

**Communauté des communes du Diois :** Mme Anne-Line GUIRONNET, MM. Pascal BAUDIN, Alain BONNARD (suppléant de Dominique VINAY), André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

**Communauté de communes du Val de Drôme :** MM. Robert ARNAUD, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD)

**Autres présents :**

**SMRD :** Mmes Anne GANGLOFF, Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU, Cédric PROUST

**Etaient excusés :**

**Conseil Départemental :** MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE, Éric PHELIPPEAU

**Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme :** Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON, MM. Christophe LEMERCIER, Franck MONGE, Jean-Pierre POINT

**Communauté des communes du Diois :** Mme Dominique VINAY

**Communauté de communes du Val de Drôme :** Mme Régine CHALEAT ; MM. Claude AURIAS, Francis FAYARD, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

**OBJET : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU LIT DE LA DROME EN AVAL DE LUC-EN-DIOIS.**

Monsieur le Président indique que les études réalisées ces dernières années sur la Drôme et la Béoux ont mis en avant les dysfonctionnements morphologiques du lit de la Drôme sur le secteur en aval de Luc-en-Diois. En effet, sur ce tronçon, le lit de la rivière est largement chenalisé, entraînant une perte de la dynamique naturelle de celle-ci et l'apparition du substratum rocheux sur des linéaires importants.

Dans la continuité des travaux menés sur le seuil de la conduite d'eau de Montlaur-en-Diois et pour faire suite aux préconisations des études morphologiques réalisées, le Président propose de mener une opération de restauration du lit de la Drôme sur ce secteur. Cette opération est inscrite à la PPI.

Le Président indique que, préalablement aux travaux, une étude de faisabilité doit être réalisée afin d'élaborer un avant-projet cohérent mais également d'obtenir l'adhésion des propriétaires riverains et des élus locaux à la démarche. La réalisation de cette étude est estimée, prévisionnellement, à 50 000 € TTC. Le Président rappelle que ces crédits sont inscrits au BP 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- AUTORISE le démarrage de l'opération citée en objet ;
- AUTORISE le Président à solliciter les financements les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau, du Département de la Drôme et de tout autre financeur ;
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au PB 2023 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du SMRD  
Gérard CROZIER